

## BRICOTHÈQUE – Régie de quartiers Tela 13

### RÈGLEMENT D'UTILISATION

*Le projet de la Bricothèque, initié par des habitants de la Dalle des Olympiades et porté par la Régie de quartiers Tela 13 a été lauréat du Budget Participatif de la Ville de Paris en 2017.*

*La Bricothèque est intégrée dans les locaux de la Régie de quartiers Tela 13, située dans la grande Pagode sur la Dalle des Olympiades.*

*La Bricothèque est un lieu ouvert aux habitants du 13<sup>ème</sup> arrondissement. Les adhérents et les salariés de la Régie de quartiers Tela 13 peuvent emprunter des outils, venir bricoler, participer à des ateliers de bricolage et de réparation d'objet.*

*L'emprunt et la participation aux ateliers sont gratuits.*

#### Conditions d'utilisation

##### **Pour les salariés de la Régie de quartiers :**

- L'emprunt par les salariés se fera par une fiche interne.

##### **Pour les non-salariés :**

L'utilisateur de la bricothèque devra adhérer à la Régie de quartiers Tela 13.

##### Conditions d'adhésion :

- Avoir 18 ans et plus
- Habiter le 13<sup>ème</sup> arrondissement :  
présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Coût de l'adhésion pour l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre : 5 €

Un e-mail et un numéro de téléphone portable seront demandés au moment de l'adhésion.

L'adhésion devra être renouvelée chaque année civile suivant les mêmes conditions.



### **Caution :**

150 € au premier emprunt, chèque à l'ordre de la Régie de quartiers Tela 13, non encaissé. Ce chèque sera conservé pendant toute la durée de l'adhésion actuelle, à savoir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Si l'utilisateur n'est pas l'émetteur du chèque, une photocopie de la pièce d'identité de ce dernier devra être déposée en même temps.

En cas de non-retour d'outils et après 1 mail de relance, 1 lettre recommandée avec accusé de réception sera envoyée dans les 15 jours. Sans réaction de la part de l'emprunteur, le chèque de caution pourra être encaissé et l'adhésion sera résiliée.

En cas de perte d'un outil, il sera demandé le remboursement ou le remplacement de celui-ci à qualité égale.

### **Durée d'emprunt :**

7 jours maximum.

### **Nombre d'outils empruntables :**

10 outils, dont 2 machines-outils électriques en simultané maximum.

### **Prolongation :**

Possible sauf si réservation en cours : 1 fois 7 jours.

### **Liste outils :**

Disponible sur le site [tela13.org](http://tela13.org) et à l'accueil de la Régie de quartiers Tela 13.

### **Horaires d'ouverture :**

Consultable sur le site [tela13.org](http://tela13.org) et à l'accueil de la Régie de quartiers Tela 13.

### **Contact :**

Par mail à :

[brico@tela13.org](mailto:brico@tela13.org)





### **Vérification état du matériel :**

Au moment de l'emprunt et de la restitution, un contrôle contradictoire de l'état du matériel prêté sera effectué.

### **Dégradation :**

La Régie prend en charge la fourniture de certains consommables (liste en détail avec la liste des outils sur le site [tela13.org](http://tela13.org) ou à l'accueil) et la remise en état des outils liée à l'usure normale. Cependant si une dégradation anormale est constatée, l'emprunteur prend à sa charge le remplacement ou la réparation de l'outil.

En cas de non-respect de la procédure, le chèque de caution pourra être encaissé et l'adhésion résiliée.

### **Mode d'emploi, sécurité et responsabilité de l'emprunteur :**

Des équipements de protection et des modes d'emploi sont disponibles au moment de l'emprunt.

L'emprunteur n'est pas autorisé à prêter ou louer le matériel à un tiers.

L'utilisation du matériel doit se faire dans un cadre non-professionnel.

L'utilisation des outils dépend entièrement de la responsabilité civile de l'emprunteur.

Le bricolage et ses nuisances sonores et vibratoires potentielles sont soumis à différentes contraintes horaires, pensez à vérifier auprès de votre bailleur ou de votre conseil syndical pour le bien-être de vos voisins !

### **Bricoler à la bricothèque :**

Une inscription auprès de l'animateur de la bricothèque est nécessaire pour pouvoir bricoler ou participer aux ateliers proposés par les partenaires au sein de la bricothèque (gestion de l'espace et des plannings).

Les ateliers de bricolage menés par des partenaires seront annoncés sur le site ou à l'accueil de la Régie de quartiers et par un affichage dans le quartier.

### Conditions d'exclusion :

La Régie se réserve le droit de radier tout adhérent pour motif grave (notamment non-respect de la charte, acte contraire à la loi ou comportement non approprié), le membre intéressé ayant préalablement été invité à s'expliquer.

### Cadre de l'utilisateur

Date :

Prénom et nom de l'utilisateur :

Signature :